

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° : R-4334-2026

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « **Énergir** »)

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, **VINCENT POULIOT**, directeur exécutif, Marchés du carbone et efficacité énergétique, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le présent dossier, Énergir dépose, sous pli confidentiel, l'information caviardée contenue à la réponse à la question 3.2 de la pièce Énergir-T, Document 12;
4. L'information caviardée contenue à la réponse à la question 3.2 de la pièce Énergir-T, Document 12 constitue de l'information de nature commerciale qui, si elle est divulguée au public, pourrait permettre aux différents fournisseurs offrant ce genre de service d'ajuster leur offre en conséquence et de formuler des propositions moins avantageuses, ceci pouvant porter atteinte aux négociations contractuelles futures d'Énergir et ainsi lui causer un préjudice commercial au détriment de l'ensemble de la clientèle;
5. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie de l'énergie d'ordonner la confidentialité de l'information caviardée contenue à la réponse à la question 3.2 de la pièce Énergir-T, Document 12, et ce, pour une durée de dix (10) ans
6. En effet, Énergir considère qu'au terme de cette période, les informations dont elle demande la confidentialité seront devenues obsolètes et sans intérêt d'un point de vue concurrentiel;

7. À ma connaissance, tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE, à Montréal, le 16 juillet 2026.



VINCENT POULIOT

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 16^e jour de juillet 2026



Mélanie Beauvais #181625
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

